

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE KYE - OSSI

\*\*\*\*\*

COMMISSION INTERNE DE PASSATION

DES MARCHES

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

SOUTH REGION

\*\*\*\*\*

NTEM VALLEY DIVISIONAL

\*\*\*\*\*

KYE - OSSI COUNCIL

\*\*\*\*\*

INTERNAL CONTRACTS TENDER

BOARD

\*\*\*\*\*

**ADDITIF N° 004 DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/DAONO/PU/RS/DVNT/CKO/CIPM/2026 DU 08 AVRIL 2026, EN VUE DE LA POSE DES PAVES SUR LE TRONCON DE LA ROUTE COMMUNALE : CARREFOUR DOUANES – CARREFOUR BOULANGERIE (SECTION 900 METRES LINEAIRES) DANS LA COMMUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

### **Pièce n° 1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)**

#### **Au lieu de :**

##### **12. Remise des offres**

L'offre en sept (07) exemplaires, en français ou en anglais dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), de la Commune de Kyé-Ossi, **porte numéro 03, téléphone : 694 94 91 70**, à Kyé-Ossi au plus tard **le 06 Mai 2026 à 14Heures**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/DAONO/PU/RS/DVNT/CKO/CIPM/2026 DU 08 AVRIL 2026, EN VUE DE LA POSE DES PAVES SUR LE TRONCON DE LA ROUTE COMMUNALE : CARREFOUR DOUANES – CARREFOUR BOULANGERIE (SECTION 900 METRES LINEAIRES) DANS LA COMMUNE DE KYE-OSSI,**

**DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE.**

**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"**

Tout Offre non produite en sept (07) exemplaires ou non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

##### **14. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 06 Mai 2026 à 15/heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kyé-Ossi dans la salle des actes de la Mairie sise à Kyé-Ossi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance de leurs Offres.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

#### **Lire :**

##### **12. Remise des offres**

L'offre en sept (07) exemplaires, en français ou en anglais dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), de la Commune de Kyé-Ossi, **porte numéro 03, téléphone : 694 94 91 70**, à Kyé-Ossi au plus tard **le 18 Mai 2026 à 14Heures**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/DAONO/PU/RS/DVNT/CKO/CIPM/2026 DU 08 AVRIL 2026, EN VUE DE LA POSE DES PAVES SUR LE TRONCON DE LA ROUTE COMMUNALE : CARREFOUR DOUANES – CARREFOUR BOULANGERIE (SECTION 900 METRES LINEAIRES) DANS LA COMMUNE DE KYE-OSSI, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, EN PROCEDURE D'URGENCE.  
"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"**

Tout Offre non produite en sept (07) exemplaires ou non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

**14.Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu **le 18 Mai 2026 à 15/heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Kyé-Ossi dans la salle des actes de la Mairie sise à Kyé-Ossi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance de leurs Offres.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

**Les autres pièces et articles n'ayant pas fait l'objet des modifications dans le présent additif, restent sans changement.**

**Ampliations :**

- MINMAP/DD/VNT
- ARMP/ARSUD
- DDMINADER/VNT
- CIPM/CKO
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGES

Fait à Kyé-Ossi, le 21 AVRIL 2026

LE Maire



**S.M. ZUE ZUE JEAN MARIE**  
**JURISTE**  
Expert en Gouvernance Territoriale  
et Finances Publiques Locales